



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 081-218102572-20230327-2023DEL03-DE



Date de la convocation  
21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/03

**Présents** : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, M. CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mrs BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, M. SALOMON, Mme COUPLET, MASSON, SIRVEN, MARTY.

**Absents** : Mme GHODBANE pouvoir à M. JALBY

**Excusés** : Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

**Secrétaire** : M. BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune de Saint-Juéry présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2022.

**APPROBATION DU  
COMPTE DE  
GESTION 2022 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par nous, maire de la commune de Saint-Juéry, n'appelle ni observations ni réserves.

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

Adopté à l'unanimité

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Saint-Juéry établi par le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 28 mars 2023  
David DONNEZ,  
Maire,

